

La science au service de l'État ?

Au sujet de l'ouvrage d'Alexandra Hofmänner :

Das Verhältnis von Wissenschaft und Staat in der Schweiz^(*)

(*) Alexandra Hofmänner : *Das Verhältnis von Wissenschaft und Staat in der Schweiz — Zur Gestaltungskraft der Rechtssetzung [Les relations entre la science et l'État en Suisse — Au sujet de la force modelante de la législation]*, édition Sachwabe, Bâle 2023, 115 pages, 24 €.

Alexandra Hofmänner, docteur en sciences naturelles et actuellement professeure invitée à la *Technische Hochschule* d'Aix-la-Chapelle, a publié l'année dernière une étude sur le thème : *Les relations entre la science et l'État en Suisse - La force créatrice de la législation*. Cette nouvelle publication fait ici l'objet d'une appréciation critique de Robert Zuegg, juriste et ancien conseiller constitutionnel dans le canton de Zurich, dans le contexte du débat actuel sur la réorientation de la démocratie, de la neutralité et de la souveraineté de la Suisse.

L'objectif déclaré d'Alexandra Hofmänner est d'institutionnaliser le Conseil politique scientifique ainsi que de redéfinir le rôle de la science dans la société et de l'ancrer de manière préminente dans la Constitution Fédérale Suisse (CFS). Elle est convaincue que les connaissances scientifiques traditionnelles sont de moins en moins suffisantes pour maîtriser les crises actuelles (climat, migration, énergie, biodiversité, etc.). L'exécutif, le Parlement, mais aussi le peuple souverain, ont besoin de « savoir scientifique » pour prendre leurs décisions politiques, c'est-à-dire de preuves basées sur des faits et des données, telles que peuvent notamment les fournir les sciences inter- et trans-disciplinaires mises en réseau à l'échelle mondiale : « *La science est un bien commun qui s'applique en principe toujours et partout, quel que soit l'endroit où l'on se trouve dans le monde. Mais ces dernières années, il est devenu évident à quel point la science [...] est façonnée par des dispositions juridiques, des institutions, des traditions politiques, des procédures et des personnalités nationales* » (p.8).

Si la science prenait conscience de ces empreintes, elle serait en mesure de s'en émanciper et d'accroître sa validité et son efficacité : « *Car la connaissance de ces empreintes ouvre des marges de manœuvre* » (ibid.). Tout d'abord pour la science elle-même. Grâce à un conseil politique optimisé, elle peut ensuite indiquer de nouvelles voies à la politique — telle est le cheminement idéal. Pour y parvenir, il s'agit notamment d'évaluer les expériences

de la *Swiss National Covid-19 Science Task Force*¹ et, sur cette base, de repenser le conseil scientifique politique ainsi que les relations entre l'État et la science, puis de les réviser à l'aide d'une réforme constitutionnelle, et de les réorganiser. C'est l'orientation du livre : « *Le domaine interdisciplinaire de la recherche scientifique et technique* » — dans lequel Hofmänner est active — « *a une responsabilité particulière dans ce moment historique décisif* » (ibid.).

En d'autres termes, la crise coronaïque a brusquement fait prendre conscience que la science porte une responsabilité sociale, qu'elle doit, à l'avenir, selon Hofmänner, assumer cette responsabilité de manière plus ciblée. Une fois que le conseil politique scientifique est institutionnalisé par l'État et donc légitimé démocratiquement, l'État peut utiliser les preuves scientifiques de manière beaucoup plus systématique pour sa gestion de crise et engager plus efficacement les fonds publics. Cette conception est aujourd'hui un impératif pour de nombreux scienti-

¹ Ce comité consultatif scientifique indépendant évaluait en permanence la situation épidémiologique et formulait des recommandations. Le monde politique n'utilisait souvent ses conclusions que de manière sélective, mais volontiers, pour légitimer des décisions politiquement impopulaires en demandant : « *Follow the science* ». De son côté, la « *Task Force* » a souvent pris position publiquement sur des mesures politiques, ce qui a provoqué de fortes tensions avec le monde politique.

fiques.² D'autres craignent qu'en suivant cette voie, l'ancien État se transforme en un nouvel État qui suit en premier lieu les preuves scientifiques, tandis que les idées et la volonté des personnes impliquées sont de moins en moins prises en compte. La réorganisation annoncée des relations entre la science et l'État se soldera-t-elle par une fusion, voire par une prise de contrôle hostile ? Ou bien la science et l'État collaboreront-ils sur un pied d'égalité dans l'intérêt de l'être humain, tout en préservant leur indépendance mutuelle ?

Le fédéralisme, une pierre d'achoppement

La célèbre déclaration d'Ernst-Wolfgang Böckenförde : « *L'État libéral et sécularisé vit de conditions qu'il ne peut pas garantir lui-même.* »³ ne visait, comme on le sait, ni l'économie ni la science, mais la religion, qui a exercé ce rôle de soutien à l'État pendant des siècles, mais qui l'a perdu à vue d'œil dans l'État sécularisé. Hofmänner voit maintenant — sans question et sans alternative — la science dans cette fonction dominante. Un processus intéressant : alors que la religion et l'État se sont séparés structurellement dans l'intérêt et le bénéfice mutuel, l'État et la science doivent manifestement s'imbriquer davantage, voire fusionner.

L'auteure ne dit pas quelles en sont les attentes et les conséquences réciproques pour la politique, la science et la société. Écoutons tout d'abord comment elle justifie le rôle étatique de la science par l'expérience de la crise coronaïque : « *La nature nationale de la science, ses actions et sa présence pendant la crise ont été déterminantes pour la préservation de l'ordre étatique, pour la cohésion de l'État et de la société, [...] cette force étatique n'agit pas seulement sur les pouvoirs exécutif et législatif, mais aussi sur le souverain politique : ce que la population sait ou ne sait pas, ce qu'elle pense savoir ou ne pas savoir est déterminant pour le fonctionnement de la démocratie libérale. Cet état des connaissances déter-*

mine en partie le comportement décisionnel politique de la société » (p. 96).

Mais la crise coronaïque a-t-elle réellement fait la preuve de la fonction étatique de la science ? Au vu des clivages sociaux et des fossés sociaux qui se sont creusés, cela peut ressembler à une affirmation d'objectif contre-factuelle, voire à une sollicitation pour que l'État aide la science à être mieux acceptée par la société, à être plus pertinente et à obtenir plus de moyens financiers par le biais d'une révision partielle de la Constitution fédérale. Cette tentative de faire passer un effet recherché pour un fait accompli laisse songeur et elle est peut-être liée à l'approche de recherche que pratique elle-même l'auteure. C'est là qu'elle devient infidèle à sa maxime de remettre en question de manière critique les modèles du penser et de l'action traditionnels. Si cela n'est pas fait, le risque existe que ceux-ci soient hérités sous d'autres formes au lieu d'être transformés. Pour Hofmänner, il ne fait aucun doute que « *par sa fonction de soutien à l'État, la science remplit les exigences d'un domaine législatif autonome de l'État* » (ibid.). Le souhait devient ici un fait et un programme.

Hofmänner sait que « *la science est (traditionnellement) perçue en Suisse comme un facteur économique et non comme une institution étatique* » (p. 95). La recherche scientifique et l'innovation technique qui en découle, ont donc logiquement toujours été au centre de l'attention politique et législative. Ce *statu quo* mérite certainement d'être remis en question. Hofmänner argumente que la science ne doit pas être assimilée à la recherche scientifique. Elle doit être considérée comme une science supérieure et elle inclut, en outre les institutions et procédures scientifiques (*peer review*), le transfert de connaissances (enseignement, communication) et le conseil scientifique en politique. Pour elle, le régime scientifique suisse actuel est un *patchwork* qui s'est développé au fil de l'histoire, sans concept global, sans systématique et sans orientation correcte. La structure fortement décentralisée et fédéraliste de la Suisse est pour elle la plus grande pierre d'achoppement pour la mise à disposition centralisée du savoir et pour un développement fructueux de la science et de l'État : « *La structure juridique labyrinthique de l'ordre obscurcit la vue sur la question fondamentale de savoir comment est réglée la relation entre l'État et la science* » (p. 30).

Conclusion : la notion de science doit désormais être ancrée dans les droits fondamentaux et dans la part des tâches qui revient à la Constitution fédérale (art. 20 et 64). Cette nouveauté autorise la Confédération à mener une politique scientifique nationale,

2 Dans un article publié sur le blog de l'ASSH le 2 novembre 2022, Heinz Nauer apporte les citations suivantes à ce sujet : « *L'influence des task forces est limitée tant qu'elles restent de simples organes consultatifs. La participation directe des scientifiques à la politique et aux administrations est plus intéressante* ». (Marcel Salathé) « *Pour ce dont nous avons besoin maintenant, le facteur limitant est la volonté politique et non un manque de données* ». (Anais Talquin)

www.sagw.ch/sagw/actualités/blog/détails/news/science-politique

3 <https://verfassungsblog.de/das-boeckenfoerdediktum/>

ce que la répartition actuelle des tâches et des responsabilités entre la Confédération et les cantons lui a toujours refusé, jusqu'à présent. En outre, la frontière entre l'autodétermination scientifique et le pilotage étatique de la science doit être redessinée et — *last but not least* [en anglais dans le texte pour « enfin et surtout », *ndt*] — le conseil scientifique en matière de politique doit être réglementé et encouragé.



Une réforme de quel genre ?

De manière étonnante, Hofmänner ne cherche pas à savoir comment la science se comprend elle-même, comment elle s'assure du respect de ses fondements, de ses principes et de ses limites, bref, quelle notion elle a d'elle-même. Elle ne dit pas non plus comment la science qu'elle vise, s'en tient, par exemple, au pluralisme des méthodes, ou si la nouvelle réglementation proposée de la liberté de la science doit également l'autoriser à séparer de manière autoritaire le savoir scientifique du savoir non-scientifique. L'éclat de son étoile directrice suprême, la « science », reste donc étrangement pâle et les conséquences possibles du changement de paradigme envisagé pour la société sont donc difficiles à saisir. C'est d'autant plus surprenant que le « conseil politique scientifique » permet également d'anticiper l'efficacité des mesures politiques qu'il voudrait

transmettre. Or, ce n'est guère pourtant ce que l'auteur fait ici.

Cette lacune recèle des dangers qu'il ne faut pas sous-estimer. Un exemple tiré de la mise à jour de la Constitution fédérale de 1998 peut l'illustrer : Des économistes scientifiques voulaient à l'époque faire un choix de système pour imposer une « économie de marché sans adjectifs ». Leur conception de l'économie devait être ancrée dans l'article 27 de la Constitution fédérale (liberté économique) et — parce que le contenu essentiel des droits fondamentaux constitue une limite absolue, même pour le législateur — être rendue irréversible. La tentative d'établir par ce biais l'économie purement concurrentielle comme modèle économique, sans alternative pour l'avenir, a été empêchée à l'époque, laissant la porte ouverte à un développement de l'économie sociale de marché, par exemple, vers une économie plus autogérée et associative qui reste ouverte.

Avec cette expérience en toile de fond, on peut se demander si une telle tentative n'est pas en train de se produire dans le domaine cette fois de la « liberté de la science ». Une tentative similaire est-elle sur le point de se produire dans le domaine de la « liberté scientifique » ? L'État défendra-t-il le pluralisme scientifique et le développement des sciences pour l'amour de la société ? Ou faut-il à nouveau s'attendre à une « fin de l'histoire » ? L'État permettra-t-il à la science positiviste, actuellement dominante, d'imposer son paradigme des preuves basées sur des données d'évidence, lequel connaît un grand succès dans son domaine, afin qu'elle soit inscrite dans la Constitution comme étant la seule « scientifique » ? Revendiquer la liberté de la science pour annuler la liberté des autres sciences, les dévaloriser et les exclure en tant que scientifiques et êtres humains, ne témoigne en tout cas pas d'un esprit vraiment libre et d'une recherche de la vérité, mais plutôt d'une volonté de puissance, qui est toutefois une pulsion, et non une volonté humaine. Cette pulsion sera-t-elle à l'avenir au cœur de la forme de vie moderne ?

Une réforme de la Constitution semble être, pour Hofmänner, le bon moyen pour briser de nouveau la crise du « malaise helvétique »⁴, qui a refait surface

4 « Le mot malaise exprime un état d'esprit suisse de plus en plus répandu [...] entre une confiance intacte et un doute tenace. La volonté est toujours orientée vers l'affirmation, mais des obstacles décisifs s'opposent à elle depuis une pénombre difficilement pénétrable. [...] L'entente évidente avec l'environnement politique et sa forme, la démocratie, est rompue. De telles transitions entre l'affirmation et la négation sont menaçantes. Elles consomment les forces de l'individu et paralysent la force d'action de la communauté. La possibilité d'une décharge explosive se manifeste au loin

pendant la crise et combler les fossés ouverts par la crise, ou tout au moins de les surmonter. Elle plaide en faveur d'une révision partielle limitée à l'ordre scientifique. Les crises génèrent des tensions or, on sait que les tensions créées sont des moteurs puissants pour transformer l'ancienne normalité, devenue fragile, en une nouvelle. Cela peut se faire sous le diktat des événements et des contraintes matérielles qu'ils imposent. Mais une crise peut aussi conduire à un réveil et à un remodelage-de-soi, en fonction de ses propres dispositions et tâches. C'est essentiellement une question de courage et d'idées lumineuses et innovantes. C'est le mérite de Hofmänner d'avoir ouvert le débat sur une réforme constitutionnelle de notre ordre scientifique avec son projet.

Le grand moment de la science ?

Un jalon important de la réflexion et de la réorientation a été une manifestation du *Collegium Helveticum* de l'ETH Zurich sur le thème : *L'heure de la science ? Policy Making et transdisciplinarité*⁵. Le Prof. Matthias Egger, premier directeur de la *Swiss NationalCovid-19 Science Task Force* ainsi que la Prof. Helga Nowotny, vice-présidente de l'*European Research Council*, ont participé à l'événement, auquel Hofmänner fait référence sans s'y attarder. Résumons brièvement les conséquences que les représentants des différentes disciplines, ont listées à partir de leurs expériences avec la pandémie pour la collaboration future entre eux ainsi qu'avec les médias et la politique :

La pandémie a véritablement été un grand moment de science. Elle a brusquement fait prendre conscience au public de l'importance de la science pour la société. Parmi les succès : le séquençage rapide du génome. Le séquençage du génome Covid-19 et le développement de vaccins qui s'en est suivi. Quarante mille études et articles ont été publiés au cours des premiers mois, dont environ 90% ne répondaient pas aux normes scientifiques. Grâce à des procédures accélérées de (pré)examen, la qualité a pu en être quelque peu améliorée. Le petit virus a déclenché une grande poussée de numérisation. Il manque certes encore une stratégie des données pour mieux les regrouper (la matière première de la science) au niveau mondial. De même, les connaissances spécialisées doivent être mieux reliées entre elles de manière interdisciplinaire et être intégrées et transformées en connaissances transdisciplinaires.

[...]. D'où l'obligation de chercher des possibilités qui promettent de guérir la crise rampante ». — Max Imboden : *Malaise helvétique*, Zurich 1964, p. 5.

5 <https://video.ethz.ch/speakers/collegium-helveticum/transdisziplinariaet/pandemie.html>

Pour cela, il faut non seulement des méthodes, processus et structures, mais aussi une nouvelle façon de penser la science. Les modèles de recherche scientifique devraient mieux refléter les questions du monde réel et se concerter en amont avec la politique. Mais renoncer à la recherche scientifique curieuse au profit de la recherche sur mandat et de la recherche ministérielle ne serait pas la bonne voie.

La communication scientifique était considérée par tous comme un grand défi, car les médias, de par leur logique paritaire, ne pouvaient pas se permettre d'ignorer la science et accordaient souvent une large place aux conceptions scientifiques divergentes. Quelqu'un comme Christian Drosten — scientifique chevronné et communicant charismatique — capable d'éclairer la population tout en la rassurant, fit défaut à la Suisse. En outre, une instance scientifiquement et démocratiquement légitimée comme l'*Institut Robert Koch*, qui peut prendre publiquement position sur les opinions divergentes du consensus scientifique (souvent exprimées par des professionnels de la santé, lesquels ont une grande proximité avec les patients, mais peu de connaissances en statistiques.) Les controverses scientifiques sont certes nécessaires, mais elles doivent toujours respecter les règles du jeu de l'argumentation scientifique. C'est ce qui les distingue de l'hostilité et de la négation conspirationnistes, lesquelles, fussent-elles absolument consistantes en soi, surgissent d'une conception du monde fermée. Il s'agit ici de s'interroger davantage sur la manière dont elles apparaissent, sur l'identité de leurs inventeurs et sur les conditions dans lesquelles elles se propagent.

La science est-elle censée devenir politique ?

La politique attend des réponses claires. Elle a du mal à gérer les connaissances temporaires et l'incertitude. Elle doit mettre en balance différents biens et équilibrer les intérêts, et donc suivre sa propre logique, différente de celle de la science. La question de savoir si une société veut vivre avec l'énergie nucléaire, par exemple, est une question politique et non scientifique. La science peut présenter des options et fournir des arguments, mais c'est à la politique de décider.

Il convient donc de repenser l'information scientifique, d'élargir et d'institutionnaliser le conseil politique, de l'orienter davantage vers les parlements et la population que vers les administrations, afin que la compréhension des préoccupations et des productions des sciences puissent progresser dans la société.

Comme nous l'avons vu, le conseil politique scientifique ne se limite pas à la consultation : outre l'information de la population et l'échange informel avec les hommes politiques et la participation à des comités d'experts, il comprend également une participation directe à la politique, à l'administration et aux actions de protestation. Dans la pratique, il est souvent difficile de déterminer où se situe la frontière entre la critique scientifique, l'information et le conseil d'une part, et le *lobbying* traditionnel, l'engagement politique et l'activisme d'autre part. Le terme (ambigu) de « *policy-making* » exprime en tout cas mieux la volonté de création politique des scientifiques actuels que le terme quelque peu trompeur de « conseil ».

Quand la science fait-elle elle-même de la politique — ou la science est-elle toujours aussi de la politique ? Les frontières s'estompent d'abord dans la tête, puis dans la vie. La différence fondamentale entre un discours politique visant à la recherche de la vérité et un discours politique qui vise des compromis acceptables et un équilibre social, s'est perdue. Mais il serait trop long d'en exposer ici les raisons.⁶

Conclusion : Hofmänner considère la crise de Corona comme un moment historique et souhaite l'utiliser comme un appel au réveil et à une force de poussée pour réorganiser les relations entre l'État et la science. Sa recherche orientée vers l'application montre une forte volonté d'organisation politique. En revanche, il n'y a guère de réflexion sur la définition exacte de la « science » et du « conseil scientifique politique », ni sur les répercussions secondaires du nouvel ordre scientifique visé.

L'analyse des effets des mesures pandémiques prises par les politiques sur avis scientifique n'est pas son sujet. Sa méthode positiviste et nominaliste, qui ne connaît pas d'unités intellectuelles et ne peut donc pas saisir l'être humain et sa capacité créatrice, ne serait pas particulièrement appropriée pour cela.⁷ Ce qui est beaucoup plus étonnant, c'est que son travail ne mentionne pas un seul mot sur la dépendance

6 Voir Dieter Lauenstein : *Ich und Gesellschaft, Philosophische Soziologie [Je et société, sociologie philosophique]* Stuttgart 1974, p.222.

7 L'étude comparative des systèmes de conseil scientifique en Suisse et dans d'autres pays, présentée en 2022 par le « Centre de compétence pour le nouveau management public » des universités de Berne et de Lausanne, en fait également abstraction. Le postulat déposé le 13 juin 23 par le conseiller aux États, Ruedi Noser, demande en revanche au Conseil fédéral de travailler sur l'efficacité des mesures Covid 19 (lockdown [c.-à-d. « confinement strict, *ndt*] certificats Covid, pression vaccinale sur les enfants et ses conséquences sur la santé).

problématique et l'orientation des preuves scientifiques par les intérêts économiques. N'y a-t-il pas un besoin de clarification et d'action aussi important dans la relation entre la science et l'économie que dans la relation entre la science et l'état ? Pourquoi cette question brûlante ne fait-elle pas partie intégrante de son projet de recherche, Hofmänner ne justifie pas sa conception de la recherche. Son diagnostic du « Malaise helvétique » reste donc sélectif et incomplet, sa proposition de thérapie a besoin d'être complétée. Son nouvel ordre scientifique, proposé par elle, doit être élargi et intégrer cette dimension. Sinon, la réforme constitutionnelle envisagée sera d'emblée biaisée.

Perspectives élargies et approfondies

Pour conclure, une tentative de faire un pas de plus, avec Hofmänner : et avec Niklas Luhmann, l'auteure conçoit la science comme un sous-système social. Elle assimile toujours l'État et la société et suit ainsi, sans s'en rendre compte, le paradigme de l'État unitaire. Pour elle, l'État est un tout supérieur et non pas un sous-système équivalent, comme le sont la science et l'économie. Si nous remarquons cette unité de l'État et si nous nous en émancipons intellectuellement (ce retour critique sur soi-même est pour Hofmänner une force de progrès importante) — quels sont donc les points de vue qui se dégagent alors pour la réorganisation juridique nouvelle de la relation fragile et dysfonctionnelle entre la science et l'État ?

Le transfert de compétence, proposé des cantons vers la Confédération, n'est guère une solution réelle. Une politique scientifique nationale facilite certes la coopération et la coordination internationales ainsi que l'intégration des preuves scientifiques dans le processus de décision politique. Mais elle augmente en même temps le risque d'un accaparement réciproque de la science, de l'État et de l'économie et de leurs intérêts. Or, la science a besoin de liberté pour sa recherche de la vérité et son développement. Si l'on veut que l'aspiration, à la « liberté de la science » visée devienne réelle dans la vie, il faut que l'économie et la science soient des partenaires. La science, l'État et l'économie doivent être structurellement plus séparés les un(e)s des autres. Au lieu de répartir différemment les compétences entre eux,

Au lieu de répartir différemment les compétences entre eux, la Confédération et les cantons devraient libérer la science de sa tutelle et la rendre autonome. c'est-à-dire pour que la science soit habilitée juridiquement à organiser et à gérer elle-même son domaine de vie de manière responsable. Un nouvel ordre scientifique doit également tirer les consé-

quences organisationnelles correspondantes du droit fondamental de la liberté de la science et créer des formes de financement public qui permettent la liberté au lieu de l'empêcher, afin que la liberté de la science puisse devenir une réalité vécue et ne reste pas un *tigre de papier* (cf. art. 35 Cst.). La semi-autonomie actuelle est une sorte de semi-détention.

La liberté politique des citoyens responsables dans une démocratie directe implique qu'ils négocient ensemble les questions essentielles de leur vie en commun, qu'ils décident souverainement et qu'ils en assument ensuite volontiers les conséquences. Si l'agenda politique est imposé par la science et l'économie, la formation de la volonté politique ne se fait pas de manière indépendante. Une démocratie dirigée est une fausse démocratie ou une tyrannie cachée. Les bouleversements sociaux sont alors inévitables.

La science s'efforce aujourd'hui d'apporter efficacement ses connaissances fondées sur des preuves à la politique. De manière neutre, comme un conseil qui laisse libre cours ? Ou bien se transforme-t-il en temps de crise en un impératif catégorique, voire en l'ADN du nouvel État ? Si l'État doit continuer à remplir sa mission principale, il doit lui aussi devenir structurellement plus indépendant de l'économie et de la science. Si, en revanche, l'État passe insidieusement sous leur tutelle et si les intérêts du capital agissant à l'échelle mondiale ont de plus en plus le dessus, la liberté politique des citoyens responsables, si difficilement acquise, sera vidée de sa substance et reléguée à des rapports néo-féodaux ou d'assujettissements.⁸

La tentative d'Hofmänner de lire les signes du temps et de s'interroger sur les causes profondes des bouleversements de la société est un début méritoire d'une exploration tardive. Mais ce n'est pas seulement le rapport entre la science et l'État qui a besoin d'être clarifié et réorganisé, mais aussi le rapport entre la science et l'économie (sans parler du rapport entre l'économie et l'État).

1) La crise coronaïque a clairement démontré que cela était nécessaire et que la vie elle-même l'exigeait. Le « malaise helvétique », comme l'a bien compris Hofmänner, est une maladie chronique de notre pays qui ne cesse de s'enflammer, comme cela a été le cas lors de la crise coronaïque, et qui s'aggrave peu à peu pour se transformer en d'autres maladies, tant que ses causes profondes ne sont pas consciemment identifiées. Si cela se produit, si la situation réelle est reconnue, alors la crise de coronaïque subie peut devenir un moment de réveil parti-

⁸ Voir Hannah Arendt : *Die Freiheit, frei zu sein. [La liberté d'être libre.]*, Munich 2023.

culier, une *anagnorisis*⁹, et le point d'inflexion d'un début de guérison. La question de savoir comment saisir consciemment ce malaise et le traiter de manière judicieuse occupera toutefois encore longtemps la Suisse.

Des suggestions pour un traitement plus approfondi de ce mal-être – pas seulement suisse – peuvent être trouvées dans le livre d'Udo Herrmannstorfer : *Scheinmarktwirtschaft [Semblant d'économie de marché]* (Stuttgart 1991), ainsi que dans « *Les points essentiels de la question sociale* » de Rudolf Steiner. L'organisme social de Steiner a été mis au point de la manière suivante : « L'organisme social formé par l'être humain sur le terrain de sa vie, sera organisé en trois composantes autonomes formant un organisme social ; Tout être humain en tant que tel sera une association en trois parties : chaque être humain en tant que tel sera un élément de liaison entre ces trois composantes. »¹⁰ Et C'est ainsi qu'il peut, au sens plein du terme, devenir humain.

Die Drei 3/2024.

(Traduction Daniel Kmiecik)

Robert Zuegg est juriste, spécialisé dans les questions constitutionnelles et les Droits de l'homme. Il a été conseiller constitutionnel zurichois de 2000 à 2005 et travaille comme médiateur et conseiller.

⁹ L'anagnorisis est proprement l'action de reconnaître ou la « reconnaissance », c'est-à-dire la découverte tardive d'une identité que l'on n'a pas su percevoir de prime abord ; elle est le moment décisif de ce que la narratologie moderne appelle la scène de reconnaissance. [Wiki](#). *Ndt*

¹⁰ Rudolf Steiner : *Les points essentiels de la question sociale*, (GA 23), Dornach 1976, p.140.